

## ÉDITORIAL

Léo Purguette

## Justice et espoir

● Dix ans après l'adoption du mariage pour tous, difficile pour les plus jeunes de se représenter la France qui pénalisait les homosexuels.

Certes l'homophobie reste présente dans tous les milieux et la marche pour l'égalité réelle est encore longue mais elle est désormais sanctionnée par la loi. Un progrès spectaculaire alors que les dispositions homophobes du code pénal héritées de Vichy n'ont été abrogées qu'il y a à peine plus de 40 ans.

Cette homophobie d'État a conduit à la condamnation de dizaines de milliers de personnes et instauré un climat de chasse aux homosexuels entretenu par des descentes de police et un fichage nominatif.

Vivants et morts méritent une réparation publique.

Si la proposition de loi initiée par le sénateur socialiste de l'Hérault Hussein Bourgi et largement soutenue à gauche arrivait au bout de son cheminement législatif, ce serait d'abord faire justice à tous les homosexuels condamnés pour avoir commis le crime d'être eux-mêmes et de s'aimer.

## Les mauvais jours finiront

Ce serait, ensuite, un message fort envoyé aux homophobes d'aujourd'hui et à tous les jeunes homosexuels qui souffrent encore du poids du patriarcat, de la tradition et des pressions des religieux de tous poils. Non la haine, le rejet de l'autre, de sa différence ne peuvent être admis dans notre société.

Ce serait, enfin, un formidable signal d'espoir pour toutes les personnes LGBT+ qui, dans le monde, sont stigmatisées, pourchassées, emprisonnées, jetées des toits, exécutées. Le pire n'est jamais définitif.

Les mauvais jours finiront.

## Ces événements qui ont marqué

1931

## À Toulon, la chasse des homosexuels

La marine de Toulon est entrée dans l'histoire pour sa répression active des homosexuels. Le directeur du musée Balaguier en fait état dans un éditorial consacré aux «filles et garçons de joie» où il note que dès 1931, le chef des services de police écrivait «Toulon est la ville de prédilection des homosexuels. C'est une réputation dont cette ville se passerait volontiers.» En 1942, c'est cette fois le chef de la Sûreté qui liste les «indésirables à éloigner de Toulon», parmi lesquels figurent «les homosexuels, intoxiqués et trafiquants de stupéfiants», à la suite de quoi des opérations de police sont ordonnées par le préfet.



## Homosexuels condamnés

## FRANCE

**L'Assemblée nationale se penche ce mercredi sur une proposition de loi portée par le sénateur PS de l'Hérault Hussein Bourgi visant la reconnaissance et la réparation des victimes homosexuelles condamnées entre 1942 et 1982.**

Condamnés pour avoir aimé, désiré, s'être épris du même sexe. Traités comme des criminels. Pourchassés, emprisonnés, torturés, violés voire tués. En France, les homosexuels ont été réprimés par la haine et dans le sang. «C'est une page d'histoire qui est méconnue, ce sont des injustices que l'on essaye de réparer à travers cette proposition de loi», pointe le sénateur PS de l'Hérault Hussein Bourgi, auteur de la proposition de loi visant à reconnaître et réparer les personnes condamnées pour homosexualité entre 1942 et 1982, débattue ce mercredi dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale. «La loi édictée par le maréchal Pétain le 6 août 1942 n'a pas été abrogée à la Libération mais conservée par le gouvernement d'union nationale sur l'égide du général de Gaulle, c'est ce qui a permis de continuer cette répression», insiste l'élue.

## Entre 10 000 et... 50 000 condamnés

Parce qu'homosexuelles, des dizaines de milliers de personnes ont subi la honte, l'humiliation, certains l'emprisonnement, le chantage, d'autres se sont retrouvés sans emploi. La proposition initiale d'Hussein Bourgi prévoyait de reconnaître la responsabilité de la France mais le rapporteur LR a estimé que l'État ne devait pas s'excuser pour les fautes de Vichy et a repoussé la date à 1945. La droite a également raboté la

partie réparation financière, qui devrait être rétablie à l'Assemblée nationale.

Des recherches menées par Régis Schlagdenhauffen, maître de conférences à l'École des hautes études en sciences sociales (Ehess) estime à 10 000 le nombre d'homosexuels condamnés. Si l'on y ajoute les condamnations prononcées «pour des délits connexes» entre 1945 et 1978 le chiffre est «bien plus élevé qu'envisagé : soit de l'ordre de 50 000, voire plus encore», appuie le sociologue. Dans le détail, il note que 33% des personnes condamnées étaient mariées et que 25% des condamnés étaient parents d'un ou plusieurs enfants. Parmi lesquels, 1% sont des femmes. Mais les chiffres restent sous-évalués, c'est pourquoi des associations telles que Mémoire des sexualités ainsi que HES France réclament que l'État s'engage en faveur des centres d'archives LGBTQIA+. «Ces personnes sont plongées dans une forme d'anonymat, beaucoup d'entre elles sont décédées et celles qui sont en vie sont très âgées, amoindries par le temps et la maladie»,

tient à rappeler Hussein Bourgi, «d'autres, au contraire, nous témoignent la satisfaction de voir cette loi votée de leur vivant mais ne comptent pas engager de démarches parce qu'elles disent ne pas avoir envie de remuer ce passé douloureux».

Il y en a un qui demandait, de son vivant, la reconnaissance : c'est Pierre Seel. Déporté en 1941 par les nazis pour motif d'homosexualité, il est la seule personnalité française à avoir témoigné à visage découvert. Dans un ultime courrier au Parlement, il écrivait : «Je suis une victime du nazisme, et malgré les limites de difficultés matérielles qui deviennent insupportables et une fatigue extrême morale et physique (...) je veux, au soir de ma vie et jusqu'à mes toutes dernières forces encore persévérer pour notre mémoire et notre réhabilitation.» Il est décédé en 2005. Ce qu'il, et tant d'autres ont subi, a inspiré le régime de Vichy. Ces horreurs dont la France s'est rendue coupable et qu'elle doit reconnaître aujourd'hui.

Lauren Piddu

## Ils soutiennent le texte



« Je salue l'initiative prise par mon collègue Hussein Bourgi, ce sont des sujets qui sont encore à traiter en termes d'égalité et de lutte contre les discriminations »

Jérémie Bacchi, sénateur PCF



« Il y a un travail nécessaire à faire autour de la mémoire collective et cette partie de l'histoire qui n'est pas connue mais a existé »

Sophie Roques, adjointe PS à la mairie de Marseille et présidente de HES France



« Je me réjouis que les personnes victimes reçoivent une réparation financière : plusieurs dizaines de milliers ont effectué une peine de prison ferme »

Manuel Bompard, député LFI



Des clichés de la première Université d'été homosexuelle en 1979 sont gardés par Mémoire des sexualités et disponibles sur leur site.

PHOTO PIERRE CIOT

**1963****Charles Trenet est arrêté et emprisonné à Aix-en-Provence**

Le 12 juillet 1963, Charles Trenet est arrêté à la brasserie le Cintra à Aix-en-Provence à la suite d'une altercation avec un jeune homme. Arrêté et jeté en prison, le chanteur est accusé d'actes impudiques et contre-nature sur mineurs de moins de 21 ans en vertu de la loi de Vichy de 1942. Condamné à un an de prison avec sursis et 10 000 francs d'amende, il requiert un non-lieu en 1964 et sera blanchi par la justice mais devra néanmoins régler 5 000 francs. S'il assume son homosexualité dans sa vie quotidienne, l'artiste ne pouvait le faire publiquement.

**1981****Gaston Defferre met fin au fichage des homosexuels en préfecture**

Le 11 juin 1981, avant la dépénalisation de l'homosexualité, Gaston Defferre, alors ministre de l'Intérieur et maire de Marseille, supprime le groupe de contrôle des homosexuels à la préfecture de police, chargé notamment de pister les lieux de rencontres, et tous les fichiers les concernant. Une pratique qui le choquait profondément. Avec Robert Badinter, ils étaient tous deux défenseurs de la cause homosexuelle au sein du Parti socialiste.



# mnés : enfin la réparation

## « La guerre de 1940 avait appris aux Français la délation »

**ENTRETIEN**

**Christian de Leusse, fondateur de l'association Mémoire des sexualités, a élaboré au fil des années un précieux fonds d'archives sur l'histoire de la communauté LGBT+.**

**La Marseillaise :** Pourquoi ce texte est-il important pour vous ?

**Christian de Leusse :** Au fur et à mesure de nos analyses, de nos travaux collectifs, on est arrivé à établir un lien étroit entre les années de guerre, où nous étions soumis au Reich allemand, et le paragraphe 175 de répression des homosexuels. Il y avait une dynamique interne à la France, à la fin des années 1930, qui consistait à chercher à pénaliser les homosexuels, notamment sous l'impulsion de l'amiral Darlan, qui était à la tête de la Marine, où il y avait beaucoup d'actes de dépravation. Les lois de Vichy de 1942 étaient un sursaut anti homosexuels que les tribunaux français n'ont pas considérablement appliqué pendant la durée de la guerre, notamment parce qu'on avait besoin de chair à canon pour envoyer sur le front. Mais elles sont restées là, au sortir de la guerre. Le gouvernement de transition du général de Gaulle, poussé par les démocrates chrétiens, a fait voter la prolongation à l'Assemblée nationale. C'est l'une des rares lois de Vichy à avoir été prolongée. Nous étions dans le retour à la pensée nataliste et l'homosexualité était vue comme portant atteinte à la reproduction dont le pays avait tant besoin. Dans le même temps, les Français avaient tellement été privés d'érotisme que l'homosexualité ne pouvait pas avoir sa place.

**Dans quel contexte est arrivée la libération du mouvement ?**

**C.d.L. :** En 1974, la majorité est abaissée de 21 à 18 ans pour tous. Les relations entre garçons et filles peuvent se faire dès 15 ans, alors que les homosexuelles ne sont possibles qu'à partir de 18 ans. Et pourtant, on est vraiment dans la période vitale, pour les jeunes filles et garçons, de sensibilité maximum au désir, mais le pratiquer est impossible. Si mai 1968 n'a rien amélioré



Christian De Leusse est également représentant du Mémorial de la déportation homosexuelle.  
PHOTO DR

la situation, la poussée amoureuse qu'elle a développée a aidé à l'émergence d'une manifestation des homosexuels. En 1971, le Front homosexuel d'action révolutionnaire (Fhar) a été créé sous la houlette du Mouvement de libération des femmes (MLF), parmi lequel il y avait des lesbiennes. Jusqu'en 1974, le Fhar a joué un rôle important médiatiquement, avec la création de journaux comme *l'Anti norme* et le *Fléau social*. Cela a provoqué un déclic chez tous ces homosexuels rentrés, placardisés, tétanisés par toutes les législations en cours car la police et la justice ont continué à réprimer sans vergogne. À la fin des années 1970 et au début des années 1980, les Groupes de libération homosexuelle (GLH) apparaissent dans une trentaine de villes. Ils ont aidé à ce qu'à Marseille, la première Université d'été homosexuelle soit le lieu de rencontre de tous ces groupes et débouche sur la création du Comité d'urgence anti-répression homosexuelle (CUARH), qui a pu, avec force, peser sur la campagne présidentielle de 1981.

**Qui a participé à la dépénalisation ?**

**C.d.L. :** Le MLF, conjugué au mouvement des homosexuels, a amené Gisèle Halimi à poser la question au candidat François Mitterrand sur la dépénalisation de l'homosexualité. Grâce à elle et Robert Badinter, dans les deux premières années du septennat, il y a eu une succession de mesures.

La première a été menée par Gaston Defferre avec la suppression du fichage des homosexuels en préfecture. Puis, à partir du vote de la loi du 4 août 1982, des mesures ont été prises concernant les droits des homosexuels dans le logement, la santé, etc. C'était une libération. Nous nous trouvions, durant ces années 1980, avec un essor important des journaux, des médias, des boîtes, des minitels, qui rendent la vie des homosexuels possible et même désirable. La société ne comprenait pas jusqu'alors qu'il pouvait exister de l'affection, du sentiment, du désir, de l'amour homosexuel. L'Église et bien des moralisateurs ne le supportaient pas.

**Cette répression était-elle forte ici ?**

**C.d.L. :** Les marins à Toulon, mais aussi à Marseille, y ont participé. Il y avait une chape de plomb judiciaire et policière considérable. Nous devions nous en tenir à la clandestinité. Il y avait des tas de remontées pour alerter les députés de droite, partout. La guerre de 1940 avait appris aux Français la délation. À tel point qu'au début des années 1970, lorsque des homosexuels apparaissent, écrivent ou manifestent en tant que tels, ils utilisent des pseudonymes. Dans les années 1980, il y avait la crainte que la situation se retourne si un nouveau président était élu. Autour de moi, tous les gens plus âgés étaient tétanisés.

Entretien réalisé par L.Pi.